

L'élevage d'animaux de rente est un élément important de l'agriculture suisse. En tant qu'organisation établissant un lien entre agricultrices et agriculteurs et consommatrices et consommateurs, nous nous engageons pour une détention respectueuse des animaux de rente. Nous sommes convaincus que si elle met un accent prioritaire sur le bien-être animal, c'est l'agriculture dans son ensemble qui en profite en gagnant en crédibilité auprès de la population et en améliorant ses chances sur le marché.

Besoin d'action confirmé par le Conseil fédéral

Pour l'Association des petits paysans, l'amélioration du bien-être animal est un thème important depuis plusieurs années. La première initiative populaire lancée par l'association et sur laquelle les citoyens ont voté en 1989 était déjà intitulée «Pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux». Il est pour nous clair, aujourd'hui, que nous devons utiliser l'initiative sur l'élevage intensif pour obtenir d'autres améliorations concrètes en matière de bien-être animal. D'autres mesures sont nécessaires pour permettre à l'agriculture suisse de s'armer pour le futur sur ce thème. Avec son contre-projet direct à l'initiative, le Conseil fédéral a confirmé ce besoin d'action.

La majorité des cantons soutient le contre-projet direct

Le bien-être animal est une revendication récurrente chez les consommatrices et les consommateurs et un argument de vente important pour les produits suisses. La société veut qu'il soit mis en œuvre et promu. Le contre-projet du Conseil fédéral a tenu compte des contraintes du monde agricole: le programme SRPA ne serait pas obligatoire pour la volaille à l'engraissement et la détention à l'attache resterait possible pour les bœufs. De plus, le délai de mise en œuvre est de 25 ans, comme le prévoit l'initiative. Cette dernière accorde à toutes les exploitations suffisamment de temps pour mettre en œuvre sans urgence les mesures exigées. En matière de bien-être animal, la réalisation des objectifs serait toutefois clairement définie. Outre le Conseil fédéral, une majorité des cantons soutiennent le contre-projet.

Contre-projet indirect à titre de proposition de compromis supplémentaire

Je me suis engagé au sein de la CER-N pour une proposition de compromis supplémentaire sous forme de contre-projet indirect. Cette proposition vise directement le niveau législatif, ce qui permet de la mettre en œuvre simplement et rapidement. Malheureusement, une majorité de la commission a rejeté également ce contre-projet indirect. Une minorité de la commission a néanmoins décidé de le défendre. Ce contre-projet indirect mise aussi clairement sur une trajectoire de développement du bien-être animal. Il s'agit en effet de le renforcer en tenant compte d'une production adaptée aux conditions locales, conforme au marché et viable sur le plan écologique. Et comme l'initiative, le contre-projet indirect englobe l'importation d'animaux et de produits à base d'animaux en demandant que les relations commerciales tiennent compte du bien-être animal.

La majorité de la CER-N ignore le bien-être animal

En rejetant le contre-projet, la majorité de la CER-N ignore le besoin d'action reconnu par le Conseil fédéral ainsi que le large soutien et la sympathie dont bénéficie ce thème dans la population et auprès de nombreuses organisations. L'immobilisme en matière de bien-être animal saborde un argument de vente central pour les produits agricoles suisses. Cette attitude intransigeante n'est

pas nécessaire et nuit à la confiance des consommatrices et des consommateurs dans l'agriculture. Elle creuse encore le fossé existant, tout en affaiblissant l'image du monde agricole. C'est pourquoi nous appelons le Conseil national à corriger la décision de la CER-N et à ouvrir la voie à une amélioration constante du bien-être animal, afin de faire en sorte que la situation soit meilleure à cet égard.